

APISTAN®

En France, plusieurs médicaments sont homologués pour gérer la varroose chez l'abeille domestique. En 2017 il existe 11 Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Parmi ces médicaments l'Apistan® est le plus anciennement utilisé. Son application doit respecter un certain nombre de précautions, du fait de résistances possibles.

Informations de base du médicament

- Numéro d'Autorisation de Mise sur le Marché : FR/V/2269949 9/1989
- Médicament produit et distribué par le laboratoire Vita Europe
- Actuellement conditionné sous forme de paquets de 10 lanières en plastique (contrôlant la libération du principe actif), un paquet permet de traiter 5 ruches
- Une lanière contient 800mg de tau-fluvalinate (principe actif du médicament)
- Ordonnance vétérinaire non obligatoire
- Non utilisable en apiculture biologique
- Action par contact



©apilink.ro

Photo 1 - Paquet d'APISTAN®.



[Informations de base du médicament](#)

[Quand utiliser ce médicament](#)

[Administration](#)

[Mode de fonctionnement du médicament](#)

[Améliorer l'efficacité du traitement](#)

[Ce qu'il ne faut pas faire](#)

[Notions clefs](#) / [Bibliographie](#)

Quand utiliser ce médicament

Un traitement au printemps est envisageable si les populations de varroas du rucher sont trop importantes. Pour cela il faut vérifier les chutes naturelles de varroa sur lange graissé. Si elles sont trop élevées en février/mars, un traitement est conseillé pour tout le rucher. Les lanières doivent impérativement être retirées avant de poser les hausses (ce qui nécessite parfois de manquer le début de la miellée de colza).

Le traitement principal doit avoir lieu à la fin de l'été, au plus tôt après la dernière miellée, (entre fin juillet et début septembre en fonction des régions). Il est fortement recommandé de traiter avant le 15 septembre afin d'assurer le meilleur développement des futures abeilles d'hiver.

Pour les apiculteurs souhaitant laisser les hausses pour obtenir du miel lors de miellées tardives (ex : sarrasin, callune, ...) il est fortement conseillé d'effectuer une première intervention (biotechnique ou médicamenteuse) en tout début d'été afin de diminuer la pression parasitaire et pouvoir placer un traitement Apistan® un peu plus tardif (entre mi-septembre et début-octobre).

Administration

- Deux lanières par ruche dans les inter-cadres entourant le couvain (espacés au moins d'un cadre).
- Une seule lanière pour un petit essaim (moins de 3 cadres de couvain).
- Les laisser au minimum six semaines (sans dépasser 8 semaines de traitement).

- Les retirer impérativement à la fin du traitement pour éviter tout risque de résistance (il reste de la matière active en faible quantité dans les lanières usagées).
- Les ramener dans la structure qui vous a délivré les médicaments ou en pharmacie (sans clou) pour les éliminer correctement.

Mode de fonctionnement du médicament

Le mode d'action est le même que celui de l'Apivar® (action par contact - voir fiche technique dédiée). Il est donc impératif de placer les lanières d'Apistan® au plus près dans le couvain.

Améliorer l'efficacité du traitement

- Espacer les cadres afin de faciliter l'insertion des lanières et éviter d'écraser la reine
- Après quatre semaines de traitement, repositionner les lanières au plus près de la grappe et les gratter si elles sont propolysées
- Deux ou trois semaines avant d'enlever les lanières, vérifier la météo afin de trouver le bon moment pour ouvrir les ruches entre la 6ème et la 8ème semaine de traitement
- Suspendre les lanières avec un clou (ou autre) pour les descendre au plus près du couvain (il y a plus d'abeilles sur le couvain qu'en rive du cadre).
- **Ne pas traiter tous les ans à l'Apistan®, des résistances sont en effet connues pour cette matière active. Ainsi il est recommandé de ne pas l'utiliser plus d'une fois tous les 3-4 ans.**

Ce qu'il ne faut pas faire

- Traiter en présence de hausses, au cours d'une miellée
- Réutiliser de vieilles lanières
- Sous-doser ou surdoser le traitement
- Laisser les lanières tout l'hiver (risque de résistance).
- Manipuler les lanières sans gants étanches (type Nitrile)
- Jeter les lanières dans la nature (l'amitraz est toxique pour l'environnement aquatique, entre autre). Votre structure sanitaire apicole s'occupe de l'élimination.



©abeilledupoitou.fr

Photo 2 - Lanière d'APISTAN® au sein du couvain.

NOTIONS CLEFS

Le Tau-fluvalinate contenu dans l'Apistan® est utilisé depuis plusieurs décennies pour gérer la varroose. Le risque d'apparition de résistances oblige à certaines précautions d'utilisation (utilisation pas plus d'une fois tous les 3 à 4 ans). Ce médicament présente encore néanmoins aujourd'hui une efficacité intéressante chez les apiculteurs qui l'utilisent avec parcimonie. Comme pour les autres spécialités, il est conseillé de vérifier que le traitement a été suffisant. Au besoin, il pourra être nécessaire d'envisager un traitement hivernal complémentaire.

Bibliographie

Les numéros renvoient aux références bibliographiques indiquées dans la fiche dédiée :

- ANMV. Index des Médicaments vétérinaires autorisés en France [en ligne]. Disponible sur www.ircp.anmv.anses.fr

